

Check-list en vue d'un déménagement



Si vous souhaitez que votre déménagement se déroule sans encombre, il convient de bien le planifier. Et ce ne sont pas les préparatifs qui manquent : de la prise de mesures de votre nouvelle habitation à la recherche d'une école pour vos enfants, en passant par toutes les formalités administratives. Afin de ne rien oublier, conformez-vous à la check-list que nous avons élaborée pour vous.

3 mois avant le déménagement

- Résiliez votre bail.
- Afin d'éviter les problèmes lors de l'état des lieux de sortie, procédez aux réparations nécessaires.
- Cherchez une nouvelle garderie ou une nouvelle école pour vos enfants. Prévenez également l'école actuelle et collectez les rapports et les duplicata nécessaires.
- Cherchez une entreprise de déménagement ou contactez des amis susceptibles de vous aider à déménager.
- Prenez les mesures de votre nouveau logement et, le cas échéant, dessinez un plan. Cela vous permettra de prévoir l'agencement des pièces et la disposition du mobilier.
- Cherchez des idées déco. Lorsque vous passez commande, informez-vous sur les délais de livraison.
- Établissez la liste des personnes et organismes à qui vous devez signaler votre changement d'adresse.

2 mois avant le déménagement

- Achetez, louez ou réunissez des cartons. Conservez des boîtes et des journaux.
- Songez à ce que vous souhaitez faire de vos contrats de fourniture d'énergie, ainsi que de vos abonnements télé, téléphone et internet : y renoncer ou les transférer ? Si vous êtes client Luminus, vous pouvez facilement organiser votre déménagement via votre compte en ligne My Luminus.
- Commencez à trier vos affaires. Que devez-vous garder à tout prix et de quoi pouvez-vous vous défaire ?
- Cherchez un médecin traitant, un dentiste et un pharmacien à proximité de votre nouvelle habitation.
- Informez votre employeur que vous déménagez. Renseignez-vous pour savoir si vous avez droit à un jour de congé payé et, si nécessaire, demandez des jours de congé supplémentaires.

1 mois avant le déménagement

- Le cas échéant, louez un emplacement dans un garde-meubles.
- Commencez à emballer les affaires dont vous n'aurez plus besoin jusqu'au déménagement : objets de décoration, livres, bibelots se trouvant au grenier ou au garage, etc.
- Louez une camionnette de déménagement.
- Prévenez vos voisins actuels que vous déménagez. Éventuellement, conviez-les à partager le verre de l'amitié.
- Débarrassez-vous des affaires inutiles ou superflues (donnez-les, vendez-les ou jetez-les).
- Signalez votre changement d'adresse à votre banque, votre courtier d'assurances, votre caisse de pension, l'ONEM, ACTIRIS, le FOREM, le CPAS, la CAPAC, la caisse d'allocations familiales, l'ONE, etc.
- Demandez à la poste de faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse. Vous pouvez également le faire en ligne via le service Do My Move. Si vous le souhaitez, bpost se charge également de prévenir les fournisseurs d'énergie et de télécom.

2 semaines avant le déménagement

- Prévoyez de faire garder vos enfants et/ou vos animaux le(s) jour(s) du déménagement.
- Veillez à ce que le camion de déménagement puisse stationner devant chez vous. Afin de réserver une partie de la voie publique, adressez-vous à la police qui vous fournira des panneaux d'interdiction de stationner.
- Résiliez votre assurance habitation et transférez-la à votre nouvelle adresse.
- Transférez vos abonnements presse à votre nouvelle adresse.
- Signalez votre changement d'adresse à votre mutuelle et à votre médecin traitant. Demandez à ce dernier de transférer votre dossier médical à votre nouveau généraliste.
- Demandez le calendrier d'enlèvement des immondices, ainsi que l'emplacement du parc à conteneurs. Vous pouvez normalement trouver ces infos en ligne.

1 semaine avant le déménagement

- Emballer les affaires dont vous n'aurez pas besoin durant la semaine. Le cas échéant, amenez-en déjà une partie dans le nouveau logement.
- Démontez les grands meubles et protégez-les à l'aide de couvertures ou de film de protection.
- Préparez les cartons en fonction des pièces auxquelles ils sont destinés et indiquez clairement leur contenu et leur destination. S'il s'agit de contenu fragile ou cassable, mentionnez-le clairement sur la boîte.
- Vérifiez que votre nouvelle habitation est bien reliée à l'eau, au gaz et à l'électricité.
- Accrochez les rideaux et, le cas échéant, posez un nouveau revêtement de sol dans votre futur logement.
- Procédez aux travaux de peinture dans votre nouveau logement, afin que la peinture soit sèche lorsque vous emménagez. Idem pour les petites réparations.
- Nettoyez la nouvelle habitation de fond en comble.
- Dégivrez le réfrigérateur et le surgélateur au moins 24 heures à l'avance.
- Afin d'éviter toute mauvaise surprise le jour du déménagement, mesurez convenablement la largeur des portes et des fenêtres. Si vous emménagez dans un appartement, assurez-vous que l'immeuble comprend un ascenseur. Dans l'affirmative, prenez-en les mesures.

La veille du déménagement

- Emballer les dernières affaires. Nous vous conseillons d'emballer séparément les affaires dont vous aurez immédiatement besoin (brosses à dents, pyjamas, gants de toilette, quelques ampoules et, éventuellement, une bouteille de champagne et quelques flûtes). Marquez clairement cette boîte ou séparez-la du reste des affaires.
- Achetez à boire et à manger pour le jour du déménagement.
- Débranchez votre lave-linge et laissez l'eau s'écouler.
- Établissez un planning détaillé de la journée du déménagement.
- Afin d'être joignable tout au long de la journée, veillez à ce que votre téléphone portable soit pleinement chargé.
- Nettoyez un maximum de pièces de votre ancien logement.
- Couchez-vous le plus tôt possible afin de faire le plein d'énergie en vue du déménagement.

Le jour du déménagement

- Munissez-vous de votre planning et faites un topo du déroulement de la journée à toutes les personnes venues vous aider. Indiquez dans quel ordre les boîtes et les affaires doivent être embarquées. Et déterminez qui reste sur place et qui se rend déjà à la nouvelle adresse.
- Répartissez les clés et échangez les numéros de téléphone, afin que chacun soit joignable pendant le déménagement.
- Relevez les compteurs dans votre ancien et votre nouveau logement.
- Nettoyez les dernières pièces de votre ancien logement.
- Afin d'éviter toute consommation d'électricité en mode veille, coupez le disjoncteur. Ne perdez pas de vue que, par la même occasion, vous coupez également le chauffe-eau électrique.
- Fermez le robinet d'arrivée d'eau.
- Rassemblez toutes les clés de l'ancienne habitation.
- Vérifiez votre ancien logement de fond en comble. Veillez à ce que tout soit impeccable. Assurez-vous de n'avoir rien oublié. Éteignez les lumières, fermez les fenêtres et fermez les portes à clé.
- Profitez de votre première soirée dans votre nouveau logement et... sablez le champagne !

Après le déménagement

- Contrôlez les dommages éventuels suite au déménagement.
- Dans les trois jours, communiquez à vos fournisseurs d'énergie le relevé des compteurs de votre ancienne et de votre nouvelle habitation. Pour ce faire, utilisez le « document de reprise des énergies » que vous trouverez en suivant ce lien : <http://www.luminus.be/fr/prive/Downloads/Contractoverdracht>.
- Après votre déménagement, vous disposez de huit jours ouvrables pour déclarer votre changement d'adresse au service population de votre nouvelle résidence.
- Dans les deux semaines qui suivent le déménagement, inscrivez votre véhicule à votre nouvelle adresse.
- Demandez éventuellement une carte de résident afin de pouvoir stationner sans problèmes dans le quartier.
- Invitez vos proches et vos amis à une pendoison de crémaillère. En conviant également vos nouveaux voisins, vous jetterez les bases d'une bonne intégration et d'un voisinage agréable.